

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2018030008	19/04/2018

Référence de la décision : A/GF/2018-04-197

Retrait de l'agrément de l'organisme de formation université du service campus de Montpellier-Marseille :

A été retiré l'agrément de l'organisme de formation université du service campus de Montpellier-Marseille compte tenu du regroupement du Campus SNCF de Lyon-Chambéry et de Marseille-Montpellier.